

**République Française**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques**

Nombre de membres en exercice 12  
Qui ont pris part à la délibération 11  
Nombre de suffrages exprimés 11  
Date de la convocation : 30/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNE DE NAVARENX**

**SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil-vingt-cinq et le cinq novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

**Présidence : Mme Nadine BARTHE**

Présents : Mesdames BARTHE Nadine, LEMBEYE Natacha, ROUGIER Tiphaine, SAUVÉ Magali, CHOPIN Marjorie, LAVAUZELLE Nadia, GOICOCHEA Loïc, BOURROUILH Joël  
Messieurs PIERAGNOLO François, PUHARRÉ Michel, CAZALETTS Henri,

Absente : Mme DODOGARAY Christelle

Excusés : Néant

Secrétaire : M. CAZALETTS Henri

**OBJET : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE BIL TA GARBI**  
**Délibération n° 01-11-2025**

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de l'autoriser à signer une convention avec le syndicat mixte BIL TA GARBI dont le siège social est à BAYONNE, concernant les modalités de facturation des tonnages de gravats apportés par la commune sur l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de NAVARENX.

Le tarif, susceptible d'évoluer, est de 8 € HT par tonne de gravats apportée sur le site ISDI.

La convention est conclue à compter de l'année 2024, et reconduite annuellement de manière tacite.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Mme le Maire à signer cette convention avec le syndicat mixte BIL TA GARBI.

Fait et délibéré à NAVARENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Nadine BARTHE

